



# DÉPISTAGE COVID-19

**Centre culturel Patrick Masclat**  
2 rue de la Chaussée- Le Moulin  
59151 ARLEUX



**LA PRISE DE RDV SE FAIT DU LUNDI AU VENDREDI DE 10H00 À 12H00 ET DE 14H00 À 17H00**  
au 06 50 31 43 86

**LES DÉPISTAGES PCR et ANTIGÉNIQUES SE FONT LES LUNDIS /MERCREDIS/ VENDREDIS DE 13H30 À 15H30**

Respectez les gestes barrières avec port du masque obligatoire

Avec ou sans prescription médicale Sur présentation de la carte vitale

Nécessité de venir avec son propre stylo



## CENTRE DE VACCINATION COVID-19

Sur rendez-vous pour les :  
• Professionnels de santé  
• Patients de plus de 75 ans

au 03 66 87 07 50  
ou sur le site Doctolib

<https://www.doctolib.fr/centre-de-vaccinations-internationales/douai/cpts-grand-douai-salle-d-anchin-douai>  
<https://www.doctolib.fr/centre-de-vaccinations-internationales/ferrin/cpts-grand-douai-salle-du-chaudron-ferrin>

**2 SITES**

Salle CHAUDRON  
2 Rue Bapaume  
59169 FÉRIN

Salle d'ANCHIN  
Rue Fortier  
59500 DOUAI



Mairie d'Estrées  
Tél : 03 27 89 61 21  
mairie@estrees.fr  
www.estrees.fr



## AGENDA

Avril 2021

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
			1	2	3	4
Médiathèque : 16h00 à 18h30		Ramassage des verres	Ramassage des végétaux et des recyclables		Mairie ouverte 9h15 à 11h45	Pâques
5	6	7	8	9	10	11
Férié Lundi de Pâques			Ramassage des végétaux et des recyclables			
12	13	14	15	16	17	18
Médiathèque : 16h00 à 18h30			Ramassage des végétaux et des recyclables		Mairie ouverte 9h15 à 11h45	
19	20	21	22	23	24	25
Médiathèque : 16h00 à 18h30			Ramassage des végétaux et des recyclables			
26	27	28	29	30		
Vacances de printemps – Centre de loisirs						
Médiathèque fermée			Ramassage des végétaux et des recyclables			

### NOTES :

**Pas de permanence de l'assistante sociale en avril.**  
La mairie sera exceptionnellement fermée le vendredi 14 mai et le samedi 15 mai 2021 (pont de l'Ascension)

**Tontes de pelouses :**  
Nous vous rappelons ci-joints les horaires de tontes pour ne pas occasionner de gêne vis-à-vis de votre voisinage :

- En semaine : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Le dimanche : de 10h00 à 12h00.

### Vaccination :

Si vous vous trouvez dans la tranche d'âge ou souffrez de comorbidités et si vous rencontrez des difficultés pour obtenir un rendez-vous pour la vaccination, appelez en mairie, nous vous viendrons en aide dans vos démarches.

Le printemps est là, les déchèteries restent ouvertes et nous vous rappelons que les feux de toutes natures restent interdits et passibles d'une amende. D'autres moyens plus écologiques permettent de recycler vos déchets et de limiter les nuisances vis-à-vis de vos voisins :

- La location d'un bac pour le ramassage des déchets verts,
- Le compostage individuel,



Pour toute information complémentaire, contacter le Point info Déchets au 0800 802 157.

**Pensez à votre voisinage !**

### Envoyez-nous vos articles !

Vous pouvez, dès à présent et jusqu'au 25 avril, déposer vos communiqués en mairie ou les envoyer à l'adresse mail suivante : communication@estrees.fr

## Inscriptions sur les listes électorales

---

Les prochaines élections régionales et départementales devraient avoir lieu les 13 et 20 juin 2021.

Compte tenu du contexte sanitaire, nous avons contacté les services préfectoraux afin de déplacer le bureau de vote à la salle des fêtes André Cauchy.

Pour participer aux élections, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions). Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire.

Pour voter, pensez à vous inscrire ou à vérifier votre inscription sur les listes électorales.

La date limite d'inscription sur les listes électorales pour ce prochain scrutin est fixée au vendredi 7 mai 2021.

## Travaux place de la mairie et au city stade

---

Des travaux de réfection de l'éclairage public ont été effectués sur la place de la mairie et au city stade. De nouveaux potelets lumineux ont été installés sur le chemin du city stade qui conduit à l'école. Ces aménagements ont pu être réalisés grâce au soutien financier du département du Nord (50%) et de Douaisis Agglo (30%). Afin de ne pas endommager ce nouveau mobilier urbain, nous recommandons la plus grande vigilance aux personnes pratiquant le sport sur le city stade.

## Aire de jeu

---

L'aire de jeux située derrière la mairie est à nouveau ouverte au public. L'accès y est réglementé : port du masque et distanciation obligatoires.

## Cantine – Règlement des factures

---

Le règlement de la cantine doit se faire au cours du mois où la facturation est intervenue (par exemple : une facture reçue le 5 mars doit être payée le 31 mars au plus tard). En cas de règlement intervenu après cette date ou de paiement non réalisé, il devient automatiquement un impayé transmis à la perception. En découle un avis de sommes à payer édité par la perception qui sera envoyé à l'adresse postale des parents et qui sera à régler soit via internet à l'adresse indiquée sur l'avis ou directement à la perception. Le parent ne peut pas établir de chèque regroupant les impayés et le mois en cours mais bien deux règlements distincts (1 pour la perception – 1 pour la mairie). Si le parent ne peut se déplacer en perception ou payer via internet, il peut déposer son chèque d'impayés en mairie et il sera alors transmis à la perception par notre secrétaire.

## Centre de loisirs – vacances de printemps

---

Comme pour les vacances de février, le centre de loisirs se déroulera pendant les vacances de printemps (du 26 au 30 avril et du 3 au 7 mai), sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire et des directives préfectorales

Les dossiers d'inscription seront disponibles auprès de Charlotte à l'école, en mairie et sur le site Internet de la commune.

L'accueil sera limité à 40 enfants par session. Les enfants seront accueillis par groupes dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

## Ouverture des déchèteries

---

Bien qu'un confinement soit mis en place, les déchèteries d'Arleux, Sin-le-Noble, Roost-Warendin et Cuincy restent ouvertes.

En cas de déplacement, merci de respecter le protocole d'accès en vigueur et vous munir de votre attestation de déplacement le motif de déplacement correspond à « convocation judiciaire ou administrative ».

Prenez soin de vous et vos proches.

\*Si de nouvelles restrictions venaient à être mise en place, les conditions d'accès pourraient évoluer.

## Déploiement de la fibre optique

---

Comme vous le savez, la fibre optique est déployée sur notre commune. Mais certaines personnes rencontrent de mauvaises surprises ou se retrouvent confrontées à des problèmes techniques.

Nous vous avons communiqué en novembre 2018 les informations sur l'arrivée de la fibre optique dans notre commune avec une commercialisation pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

Au 30 juillet 2020, 467 logements sur 499 référencés étaient éligibles à la fibre optique soit 93% de la commune.

Bon nombre d'entre vous ont déjà pu en bénéficier.

Mais il reste à ce jour quelques personnes pour lesquelles la situation n'est pas si facile.

Certains d'entre vous se retrouvent confrontés à la mauvaise surprise de ne pas être éligibles à la fibre optique.

Plusieurs raisons peuvent l'expliquer :

- problème de référencement de l'habitation par Orange
- problème de génie civil demandant l'intervention d'autres services d'Orange ou d'entreprises tierces
- problème rencontré lors du déploiement et demandant une investigation des équipes d'Orange

Il existe aussi des situations où le logement est éligible mais pour lesquelles l'installation n'est pas fructueuse.

Nous avons rencontré différentes situations :

- fourreau bouché : ce fourreau est de votre responsabilité. Les techniciens de déploiement ne vont pas le déboucher. C'est à vous de faire la démarche avant de reprendre un rendez-vous.
- regard de l'arrivée télécom introuvable souvent caché par de la végétation : il s'agit d'une trappe qui permet d'accéder au raccord télécom. C'est à vous de savoir où elle se situe et de la rendre accessible.
- point de raccordement optique cassé : il est de la responsabilité d'Orange. Si vous constatez une installation abîmée, faites-en part à la mairie.
- cheminement du réseau téléphonique inconnu : si vous faites appel à un autre opérateur qu'Orange, il peut arriver que les techniciens n'aient pas l'information. Vous pouvez demander à vos voisins comment ils sont raccordés.

Comme vous le voyez tout cela est vite très technique !

Alors si vous avez besoin d'informations ou d'aide, nous vous proposons de contacter Madame Fabienne PEUVREL, 1<sup>ère</sup> adjointe, via la page contact du site Internet.

N'hésitez pas à fournir un maximum d'informations sur votre problème dans le mail et notamment les documents reçus de votre opérateur, votre adresse d'habitation et surtout vos coordonnées.

En fonction du besoin, elle vous apportera des éléments de réponse sur votre situation et fera l'interface avec les services d'Orange en cas d'inéligibilité.

## SIRA – Suspension des activités

---

En raison des mesures gouvernementales du jeudi 18 mars 2021 et afin de limiter la propagation du COVID19, nous sommes au regret de vous informer que notre centre socioculturel intercommunal suspend toutes ses activités pour une durée de 4 semaines.

Nous restons néanmoins à vos côtés et à votre écoute. Pour toute question, contactez-nous au : 03.27.89.51.74 ou sur les lignes directes des différents services (cf. Contactez nous)

**Nous vous proposerons prochainement des activités à distance. Suivez notre actualité!**

**Les rendez-vous dépistage infirmier en collaboration avec le Centre Hospitalier programmés au Centre le mercredi 24 mars sont maintenus.**

**Nous pouvons aussi vous recevoir sur rendez-vous pour :**

- Vos démarches dans le cadre du RSA
- Vos démarches dans le cadre du Relais Autonomie (pour les personnes âgées / personnes handicapées)
- Vos démarches administratives (pour les adhérents du Centre Socioculturel)
- Vos démarches numériques (conseils & aide pour le matériel avec Julien & accompagnement dans vos démarches avec Alphanie)

Contactez-nous par téléphone ou mail pour prendre rendez-vous.

Prenez soin de vous. Merci de votre compréhension.

## Inscriptions à l'école pour l'année scolaire 2021-2022

Les inscriptions pour l'année scolaire 2021-2022 se dérouleront tous les lundis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15 ou sur rendez-vous pris au 03.27.89.64.60 durant tout le mois d'avril.

Les parents doivent se munir :

- D'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication
- Du livret de famille
- De l'autorisation d'inscription délivrée par la Mairie (sur présentation du livret de famille).

En cas de changement d'école, du certificat de radiation délivré par l'ancienne école.

ECOLE PUBLIQUE - 4 Rue du Chalet - 59151 ESTREES - 03.27.89.64.60.

## Aide pour l'emploi des jeunes

**16** Tu as entre 16 et 18 ans?  
Tu n'es ni en formation, ni en scolarité, ni en emploi?  
**À CHACUN SA SOLUTION !**  
Trouve la tienne en nous contactant (appel et SMS)

**VALENTINE LALART - 06 10 76 94 64**

**ALENA HUE - 06 25 30 07 90**

**18**

Logos : Mairie d'Estrees, France Relance, etc.

## Chasse à l'œuf

L'APE et le Comité des fêtes s'associent pour vous proposer une chasse à l'œuf « spécial confinement ». En effet 10 gros œufs vont être cachés dans le village (chemins à proximité compris) à partir du jeudi 1<sup>er</sup> avril. Vous aurez alors l'occasion de les trouver lors de vos promenades dans le village jusqu'au lundi 05 avril. Ils seront très bien cachés. Pour vous aider des indices vous seront donnés chaque jour sur les sites Facebook de la mairie et de l'APE ainsi qu'à la grille de l'école (n'hésitez pas à vous abonner si ce n'est pas encore fait). Dès que vous avez trouvé un œuf merci de le signaler par exemple en postant une photo et en indiquant le lieu où il a été trouvé au 06 99 15 01 21. A partir du mardi 06, vous pourrez rapporter les œufs en mairie aux horaires d'ouverture habituels et recevrez un cadeau en chocolat en échange. Pour donner un maximum de chance à tous merci de vous limiter à 1 œuf par équipe maximum. Nous vous rappelons que pour répondre aux dispositions sanitaires du moment, les groupes ne devront pas dépasser 6 personnes. Bonne chasse à tous et ouvrez l'œil.

## Permanences de Charles Beauchamp et Maryline Lucas

Date	Ville	Salle
7 avril 2021 - 18 à 19 h	Auberchicourt	Salle Coquelet
14 avril 2021 - 18 à 19 h	Lécluse	Mairie
21 avril 2021 - 18h à 19h	Aniche	Mairie
28 avril 2021 - 18h à 19h	Féchain	Mairie

## Covid 19 - Nouvelles règles

**#COVID19**

### DEDANS AVEC LES MIENS

(Zones avec restrictions sanitaires renforcées)

- Je ne reçois pas chez moi.
- Je ne me rends pas chez les autres.
- Je télétravaille sauf impossibilité.
- J'aère régulièrement mon logement.
- Je ne sors plus après 19h, sauf pour mon travail ou une urgence et avec une attestation.

### DEHORS EN CITOYEN

(Zones avec restrictions sanitaires renforcées)

- Je porte le masque et je respecte les distances.
- J'évite de manger ou de boire si je ne suis pas seul ou avec les personnes de mon foyer.
- Je ne quitte pas ma région ou mon département sauf motif impérieux ou professionnel, justifié par attestation.
- Je peux sortir jusqu'à 19h pour des motifs autorisés :
  - travailler
  - me promener
  - faire des courses
  - accompagner mes enfants à l'école
  - sortir mon animal de compagnie
  - aller chez le médecin
- Au-delà de 10 kilomètres, je dois avoir une attestation justifiant le motif de mon déplacement.
- Je peux retrouver des amis dehors, mais à 6 maximum et en respectant les gestes barrières.

**Le port du masque est obligatoire dans toutes les communes du Nord de 6h à 19h par arrêté préfectoral depuis le vendredi 5 mars.** L'évolution des indicateurs sanitaires a conduit le préfet à prendre des mesures fortes afin de lutter activement contre la transmission du virus.

Si le port du masque était d'ores et déjà obligatoire dans un grand nombre d'espaces publics, le préfet a arrêté l'extension de l'obligation du port du masque :

- à toutes les agglomérations du Nord, c'est-à-dire entre le panneau d'entrée et de sortie des communes ;
- aux lieux de promenades fréquentés (la plage, les espaces verts urbains, les plans d'eaux...);
- aux abords des équipements situés en dehors des agglomérations (centres commerciaux, établissements scolaires, terrains de sports...).

**L'obligation du port du masque sur la voie publique s'applique à tous, dès 11 ans.** Le préfet a pris la décision d'accorder une tolérance aux cyclistes et aux personnes qui se livrent à une activité sportive intense. Il appelle à la responsabilité de chacun : le port du masque doit devenir un réflexe aussi longtemps que le département sera concerné par la circulation du virus.

Porter le masque, c'est se protéger et protéger les autres. Garantir la sécurité sanitaire de tous doit être la priorité de chacun. Par conséquent, cette décision pourra faire l'objet d'une révision en fonction de l'évolution des indicateurs départementaux.